

École maternelle Butte St Pierre  
rue des Augères  
77 520 Donnemarie-Dontilly  
tél : 01.60.67.48.09  
courriel : [ce.0772059v@ac-creteil.fr](mailto:ce.0772059v@ac-creteil.fr)

## Compte rendu du conseil d'école du 16 novembre 2018

### **Présents :**

M. BORZUCKI adjoint au maire chargé de l'Enfance et de la Jeunesse  
Mme MIOLANE, directrice enseignante,  
Mmes GARNIER, VALENTIN enseignantes,  
Mmes BELLANGER, BINON, HERVE et M. MORVANT PUBLIER représentants titulaires des parents d'élèves,  
Mmes LE GOFF, PUBLIER MORVANT, LIEGEON, suppléantes

### **Excusés :**

Mme LENOIR Inspectrice de l'Éducation Nationale,  
M. ROSSIERE-ROLLIN, maire  
Mmes GIMENEZ et CHAUMET enseignantes

La séance est ouverte à 18h00. Mme VALENTIN est nommée secrétaire de séance.

### **Modalités du fonctionnement et attributions du conseil d'école**

Tour de table présentation des différents partenaires.

Résultat des élections : 175 inscrits – 79 votants – 68 suffrages exprimés – taux de participation 45,14 pourcent

Rappel : présentation des membres, des attributions du conseil d'école ( article 411-1 et 411-2 du code de l'éducation) et de la rédaction du procès- verbal

Conformément au décret n°90-788 du 6 septembre 1990, relatif à l'organisation et fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires, l'article 20 stipule: " Art. 20. - A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un **procès-verbal** de la réunion est dressé par son président (le **directeur**), signé par celui-ci puis **contresigné par le secrétaire de séance** (le plus souvent et profitable un parent d'élève) et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont **adressés à l'inspecteur de l'Éducation Nationale chargé de la circonscription** d'enseignement du premier degré et **un exemplaire est adressé au maire**. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves".

Néanmoins, Il paraît souhaitable de faire adopter, par l'ensemble du conseil d'école, le compte-rendu à la **séance suivante** et de **consigner les éventuelles remarques, modifications** ou ajouts lors de la nouvelle séance.

### **Organisation pédagogique de l'école** (effectifs, les classes, le personnel)

Effectifs des classes : l'école accueille 102 élèves à ce jour :

petite section Mme MIOLANE/Mme CHAUMET 26 élèves

moyenne section et grande section Mme VALENTIN 26 élèves : 7 M.S et 19 G.S

petite section et moyenne section Mme GARNIER 24 élèves : 5 P.S et 19 M.S

moyenne et grande section Mme GIMENEZ/Mme CHAUMET : 26 élèves : 8 MS et 18 G.S

Présentation des personnels : Les enseignantes, 3 A.T.S.E.M (Mmes DOUMEIZEL, JODELAIS, GOUCHON remplacée par Dayann DEJEAN ), une A.V.S qui a la charge d'un élève en situation de handicap ainsi que du personnel communal pour la cantine et la garderie.

Rencontres parents /enseignants : la réunion de rentrée a eu lieu le 14/09/2018, une deuxième réunion se tiendra au 2ème trimestre date à définir.

### **Vote du règlement intérieur et présentation de la charte de la laïcité**

lecture, discussion et adoption à l'unanimité du règlement intérieur conforme au règlement départemental et présentation de la charte de la laïcité. Les documents seront distribués aux familles.

### **Sécurité et hygiène :**

un exercice d'évacuation incendie a eu lieu le 28/09/2018. Les enseignantes et les élèves sont informés lors du premier

exercice. Tous les élèves ont rejoint le lieu de rassemblement sans problème. (1mn 37sortie des élèves )  
à signaler : le niveau sonore de l'alarme incendie est toujours faible. (lorsque les portes de classes sont fermées)  
Présentation du PPMS : chaque établissement scolaire doit se doter d'un (PPMS) Plan Particulier de Mise en Sécurité.  
Deux documents différents sont mis en place, l'un pour les « risques majeurs » et l'autre pour les risques « attentat-intrusion ».

L'objectif est de mettre en place une organisation interne à l'établissement scolaire permettant d'assurer la sécurité des élèves et des personnels, en attendant l'arrivée des secours et de mettre en œuvre les directives des autorités.

La mise en place d'exercices de sécurité dans les écoles est obligatoire et s'inscrit dans le cadre suivant :

2 exercices incendie dans l'année

1 exercice de mise en sûreté dans le cadre des risques naturels pourra répondre aux problématiques locales (facultatif).

1 exercice de mise en sûreté obligatoire qui portera sur le thème l'intrusion-attentat organisé entre le 05 novembre et le 21 décembre). Nous aurons besoin d'observateurs comme l'an passé.

Une information sera transmise aux parents par l'intermédiaire du cahier de liaison ainsi qu'un document sur les bons réflexes en cas d'accident majeur.

Pour cet exercice il faut une alarme distincte de celle « incendie ». Nous n'avons pas d'alarme distincte.

Présentation du DUERP : ce document comporte un inventaire des risques identifiés pour la santé et la sécurité des élèves et du personnel dans l'établissement scolaire.

L'évaluation des risques constitue une étape essentielle de la démarche de prévention.

Il s'agit :

- d'éviter l'accident
- de limiter voire de supprimer les conséquences d'un éventuel accident
- d'améliorer les situations existantes

La mise à jour de ce document est réalisée au moins une fois par an ou lorsqu'un risque supplémentaire est identifié.

Une liste d'actions de prévention a été établie au regard de chacun des risques identifiés.

Une visite annuelle a eu lieu le 14 juin. De nombreux travaux ont été réalisés par la mairie durant les vacances scolaires.

Les travaux sur la corniche ont été effectués aux vacances de la Toussaint par une entreprise.

Le DUERP actualisé sera transmis à la mairie.

### **Projet d'école :**

Présentation du nouveau projet d'école validé le 10/06/2018 par l'Inspectrice de l'Education Nationale. Il s'articule autour de 3 orientations :

#### ***Enrichir le vocabulaire des élèves***

Comprendre et acquérir un corpus de mots pour permettre une plus grande maîtrise du langage oral

- création d'imagiers ou de murs d'images
- travailler sur la polysémie et la catégorisation à partir de mots simples

Réaliser des progressions en langage

- Répartition des domaines lexicaux

#### ***Organiser et structurer les quantités***

Favoriser la construction du nombre au travers des jeux de société

- instaurer des ateliers jeux de façon régulière
- banaliser ½ matinée par mois avec participation des parents volontaires
- faire des règles de jeux évolutives

#### ***Améliorer le repérage et l'orientation dans l'espace***

Comprendre et utiliser un vocabulaire d'indicateurs spatiaux

- travailler sur le vocabulaire spatial à partir de situations vécues (salle de motricité, jeux de construction...)
- établir une progression sur le lexique par niveau

### **Organisation des APC et suivi des élèves en difficultés :**

Les enseignantes de l'école assurent les mardis et jeudis matins de 8h05 à 8h35 la prise en charge des élèves en APC. Elle concerne surtout 2 grands domaines : la maîtrise de la langue et les quantités et les nombres.

Les groupes sont restreints et homogènes. Des manipulations, des situations de jeux sont proposées.

La psychologue scolaire Mme PERCHEC intervient régulièrement sur l'école.

### **Information coopérative scolaire :**

**En banque :** 3578,41 euros au 1er septembre 2018 dont 1166 euros de kermesse année 2018 et 1330 euros de

subvention mairie. A ce jour le montant de la participation des parents à la coopérative scolaire s'élève à 630 euros.

<b>Recettes exercice 2018/2019</b> : 630 euros - cotisations parents : 630 euros	<b>Dépenses</b> : 692,43 euros - cotisations OCCE : 210 euros - assurance établissement : 26,25 euros - charges éducatives : 456,18 euros
---	--

les charges éducatives : 456,18 euros qui se répartissent :

- 146,82 euros petits matériels (ustensiles de cuisine, nappes, tabliers, tours de rangement..)
- 11,13 euros goûter/fêtes
- 42,04 livres
- 10,09 cuisine
- 162,60 jeux Noël
- 83,50 jeux mathématiques

**Le solde** est de : 3515,98 euros au 31 octobre 2018

Prévision d'achat de jeux pour Noël par classe : pour un montant de 80 à 100 euros.

Prochaine recette : la vente des photos de classe rapporte à la coopérative 30 %.

**Spectacle :**

Comme chaque année la mairie offre un spectacle aux élèves pour Noël « Alice au pays des merveilles » le jeudi 20/12/18. Coût 716 euros.

Une sortie cinéma en partenariat avec « l'enfant et le 7ème art » est prévue. Cette sortie est financée par la mairie. (car + entrées)

3 cars seront alloués pour l'année 2018/2019 pour les sorties de fin d'année.

Les parents élus nous informent qu'il n'y aura plus de réunions préparatoires aux conseils d'école. (pas de parents)  
Vous pouvez rencontrer les parents élus aux entrées et sorties de classe ou les contacter par courriel : repdd77@hotmail.fr

Le prochain conseil d'école est fixé au 22 mars 2019 à 18 heures.  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Pour l'équipe enseignante  
la directrice

P. MIOLANE

Signature du secrétaire de séance

Signature d'un représentant des parents d'élèves